

Bulletin d'inscription - bilinguisme

Informations élève :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____ Langue maternelle : _____

Informations importantes :

Allergies/maladies : _____

Remarques : _____

Numéros de téléphone en cas d'urgence :

1^{er} : n° _____ Nom : _____

2^{ème} : n° _____ Nom : _____

Informations élève :

Scolarisation précédente : _____
(Etablissement, lieu, degré HarmoS, section)

Scolarisation Ecole Moderne : 9^{ème} HS 10^{ème} HS 11^{ème} HS
(Veuillez cocher ce qui convient)

Devoirs surveillés – Sessions d'études :

3 fois/ semaine

Repas de midi :

(Veuillez cocher ce qui convient)

Repas chauds : 4 fois/ semaine Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Pique-Nique : 4 fois/ semaine Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Les parents sont rendus attentifs au fait que l'Ecole peut renoncer à organiser des cours pour raison d'effectif insuffisant. L'Ecole peut également décider de regrouper les classes par suite de désistement et modifier les heures de cours.

Informations représentants légaux :

Mère

Nom et Prénom : _____

Signature : _____

Père

Nom et prénom : _____

Signature : _____

Numéros de téléphone :

Mère

Natel : _____ Fixe : _____ Prof. : _____

e-mail : _____

Père

Natel : _____ Fixe : _____ Prof. : _____

e-mail : _____

Adresse complète : _____

Complément d'adresse, si différente (représentants légaux)

Adresse : _____

Conditions financières de l'année scolaire 2019/20:

1. L'Ecole perçoit des frais d'écolage qui comprennent notamment :

- Une finance d'inscription,
- Des frais de matériel et frais divers,
- Des frais d'écolage proprement dits,
- Des frais pour les sessions d'études (facultatives).

Le montant des frais d'écolage peut être modifié à tout moment. L'Ecole avertira toutefois les parents en temps utile de toute modification à ce sujet.

2. Tout élève est inscrit pour la durée d'une année scolaire entière.

Montant des frais d'écolage :

Mode de paiement :

(Veuillez cocher ce qui convient)

- Annuel
- Semestriel
- Trimestriel
- Mensuel (en accord avec la Direction)

Finance d'inscription :

La finance d'inscription est à payer avant le début des cours et se monte à :

Pour l'année et pour un enfant : CHF 320.00

Pour l'année et pour 2 enfants de la même famille : CHF 480.00

a) Frais de matériel et frais divers

Un forfait de CHF 690.00 vous sera demandé et facturé avec votre 1^{er} paiement pour les frais d'écolage (pour une année scolaire). Ce forfait inclut les frais de matériel scolaire tout au long de l'année, les excursions, les visites, les frais divers, etc..

b) Frais d'écolage proprement dits :

Les frais d'écolage proprement dits sont payables d'avance par trimestre (fin juillet, fin novembre et fin février), par semestre (fin juillet, fin décembre) ou par année (fin juillet). Un paiement mensuel peut être octroyé avec l'accord de la direction.

Les frais d'écolage s'élèvent à CHF 16'200.00 par année, soit CHF 1'620.00 x 10 mois.

Un rabais de 10% est octroyé pour le 2^{ème} enfant de la même famille fréquentant l'école.

c) Sessions d'études (devoirs) :

Les frais de sessions d'études sont payables d'avance par trimestre (fin juillet, fin novembre et fin février), par semestre (fin juillet, fin décembre) ou par année (fin juillet). Un paiement mensuel peut être octroyé avec l'accord de la direction.

CHF 2'170.00 pour l'année, soit CHF 217.00 x 10 mois = 3x/semaine

Il n'y a pas de sessions d'études la première et la dernière semaine de l'année scolaire.

Un rabais de 10% est octroyé pour le 2^{ème} enfant de la même famille fréquentant l'école.

3. Aucun frais ni indemnité n'est perçue en cas de retrait de l'inscription avant la confirmation de l'inscription de l'élève envoyée par l'Ecole.

En cas de retrait de cette inscription **après** la confirmation de l'inscription de l'élève envoyée par l'Ecole, mais avant la rentrée scolaire, respectivement avant le début des cours, la finance d'inscription reste due. Les parents doivent également payer une pénalité équivalente à deux mois de frais d'écolage proprement dits (ch. 3 let. c qui précède).

4. En cas de résiliation du contrat d'enseignement en cours d'année scolaire pour quelque raison que cela soit non imputable à une faute de l'élève (départ volontaire de l'enfant par exemple), la finance d'inscription et les frais d'écolage proprement dits de l'année (ch. 3 let. c qui précède) restent dus.

En cas de résiliation du contrat d'enseignement en cours d'année scolaire pour un motif imputable à une faute de l'élève (exclusion), la finance d'inscription et la totalité des frais d'écolage proprement dits de l'année restent dus. Les parents doivent également payer une pénalité équivalente à deux mois de frais d'écolage proprement dits (ch. 3 let. c qui précède).

En cas de retard dans le paiement des frais d'écolage, l'Ecole adressera un premier rappel sans frais supplémentaires. Dès le deuxième rappel, des frais administratifs de CHF 50.- par rappel seront facturés en sus.

A partir du 3^{ème} rappel, l'Ecole se réserve le droit de résilier le contrat d'enseignement avec effet immédiat. Une telle résiliation pour non-paiement des frais d'écolage est considérée comme une résiliation imputable à faute au sens du ch. 5 § 2 qui précède.

6. Le paiement d'autres frais en cas de résiliation du contrat d'enseignement ou de retard dans le paiement des frais d'écolage est réservé. En cas de poursuites, les frais y relatifs sont à la charge des parents.
7. Pour tout litige lié à l'application et/ou à l'interprétation du présent contrat, le droit suisse est exclusivement applicable et les tribunaux du canton de Neuchâtel sont exclusivement compétents.

Bulletin d'inscription et conditions lus et acceptés :

Lieu et date : _____

Signature représentant légal : _____

Signature représentante légale : _____